

changé et se présentait comme suit: 44 progressistes-conservateurs et huit libéraux.

Île-du-Prince-Édouard. Le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard se compose du lieutenant-gouverneur, du Conseil exécutif et de l'Assemblée législative. L'honorable J.A. Doiron a été assermenté comme lieutenant-gouverneur le 14 janvier 1980. L'Assemblée législative compte 32 membres, représentant 16 circonscriptions électorales. Chaque circonscription élit deux représentants. La 56^e Assemblée générale élue le 27 septembre 1982 comprenait 21 progressistes-conservateurs et 11 libéraux; au 1^{er} avril 1984, la situation des partis n'avait pas changé.

Nouvelle-Écosse. Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse se compose du lieutenant-gouverneur, qui agit sur l'avis du Conseil exécutif de la province et de la législature, appelée la Chambre d'assemblée, qui compte 52 membres. L'honorable Alan R. Abraham, C.D. était lieutenant-gouverneur au 31 janvier 1984. Des élections générales ont eu lieu le 6 octobre 1981, lors desquelles 37 progressistes-conservateurs, 13 libéraux, un néo-démocrate et un indépendant ont été élus.

Nouveau-Brunswick. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick se compose du lieutenant-gouverneur, du Conseil exécutif et de l'Assemblée législative. L'honorable George F.G. Stanley a été assermenté le 27 janvier 1982 comme lieutenant-gouverneur. La législature élue le 12 octobre 1982, soit la 50^e de toute l'histoire du Nouveau-Brunswick et la 29^e depuis l'entrée de cette province dans la Confédération, comptait 58 membres, dont 39 progressistes-conservateurs, 18 libéraux et un néo-démocrate.

Québec. Au Québec, les pouvoirs législatif et exécutif appartiennent respectivement à l'Assemblée nationale et au Conseil exécutif. Comme représentant de la Couronne, le lieutenant-gouverneur participe à la fois au pouvoir législatif et au pouvoir exécutif. L'honorable Gilles Lamontagne occupe le poste de lieutenant-gouverneur depuis le 28 mars 1984. L'élection de la 32^e législature a eu lieu le 13 avril 1981. La situation des partis était alors la suivante: 71 péquistes, 46 libéraux et deux indépendants; il y avait trois sièges vacants.

Ontario. Le gouvernement de l'Ontario comprend le lieutenant-gouverneur, le Conseil exécutif et l'Assemblée législative. L'honorable John Black Aird occupe le poste de lieutenant-gouverneur depuis septembre 1980. Une Assemblée législative comprenant 125 membres a été élue le 19 mars 1981. Au 1^{er} janvier 1984, l'Assemblée comptait 70 progressistes-conservateurs, 33 libéraux et 22 néo-démocrates.

Outre les ministères ordinaires, les organismes provinciaux suivants exercent certaines fonctions particulières: la Commission des parcs de Niagara, le Conseil des municipalités de l'Ontario, l'Hydro-Ontario, la Commission de développement du Saint-Laurent, la Commission des transports de l'Ontario septentrional, la Régie des alcools et la Régie des permis de vente de boissons alcoolisées.

Manitoba. En plus d'un lieutenant-gouverneur, le gouvernement du Manitoba comprend un Conseil exécutif composé de 20 membres et une Assemblée législative de 57 membres. L'honorable Pearl McGonigal est devenue lieutenant-gouverneur le 23 octobre 1981. Aux élections générales du 17 novembre 1981, 34 néo-démocrates et 23 progressistes-conservateurs ont été élus à la 32^e législature. La situation des partis à l'Assemblée en 1984 se présentait comme suit: 32 néo-démocrates, 23 progressistes-conservateurs et deux indépendants.

Saskatchewan. Le gouvernement de la Saskatchewan se compose du lieutenant-gouverneur, du Conseil exécutif et de l'Assemblée législative. L'honorable Frederick W. Johnson, C.R., remplit la fonction de lieutenant-gouverneur. Le nombre statutaire de membres à l'Assemblée législative est de 61. En 1984, l'Assemblée comptait 44 néo-démocrates, 15 progressistes-conservateurs et deux unionistes.

Alberta. Outre le lieutenant-gouverneur (l'honorable Frank Lynch-Staunton depuis octobre 1979), le gouvernement de l'Alberta se compose du Conseil exécutif et de l'Assemblée législative comptant 79 membres. Le 2 novembre 1982, 75 progressistes-conservateurs, deux membres du Nouveau parti démocratique et deux indépendants ont été élus pour former la 20^e législature de cette province.

Colombie-Britannique. Le gouvernement de la Colombie-Britannique se compose du lieutenant-gouverneur, du Conseil exécutif et de l'Assemblée législative, qui compte 57 membres. Le 13 juillet 1983, l'honorable Robert Gordon Rogers a été assermenté comme lieutenant-gouverneur. Au mois de mai 1983, l'Assemblée comprenait 35 membres du Crédit social et 22 néo-démocrates.

19.6.2 Gouvernements territoriaux

Yukon. La constitution du gouvernement du Yukon est fondée sur deux lois fédérales: la Loi sur le Yukon (SRC 1970, chap. Y-2) et la Loi sur l'organisation du gouvernement (SC 1966, chap. 25). La Loi sur le Yukon prévoit un commissaire comme chef du gouvernement et un corps législatif appelé Assemblée législative du Yukon. En vertu de la Loi sur l'organisation du gouvernement, le ministre des Affaires indiennes et du Nord est chargé (avec le gouverneur en conseil) de diriger le commissaire dans l'administration du Yukon.

En 1979, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien apportait des modifications qui ont changé le niveau exécutif du gouvernement du Yukon. Celui-ci comprend désormais cinq membres élus de l'Assemblée législative, qui sont nommés à un Conseil exécutif ou Cabinet par le commissaire sur la recommandation du chef du gouvernement. Le commissaire demeure le principal représentant du ministère des Affaires indiennes et du Nord au Yukon et exerce des fonctions semblables à celles d'un lieutenant-gouverneur vis-à-vis de la législature. Les membres du Conseil exécutif assument les responsabilités ministérielles que leur confie le chef du gouvernement.